

Rectificatif

Générale

colonial

## Rectificatif n° 2144 la décision n° 2144 du 16 décembre 1945 accordant un congé de six mois à M. Bourhis.

n° 2144 la

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 décembre 1947

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro  
31 décembre 1947

### TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «

#### Art. 1er

— Un congé administratif de Six mois pour en jouir à Marseille (Bouches-du-Rhône), etc... »

#### Art. 2

— M, Bourhis rejoindra son lieu de congé par voie maritime ou aérienne selon les disponibilités, pour compter du 1er juillet 1947 », Lire : «

#### Art. 1er

— Un congé administratif de six mois pour en jouir à Brest, etc... »

#### Art. 2

— M. Bourhis rejoindra son lieu de congé par voie maritime ou aérienne selon les disponibilités, pour compter du 6 janvier 1948. » Art. 3 et 4 — (Sans changement.)

**Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.**